

Discours de l'orateur de la députation de la société révolutionnaire, de la municipalité et de la commune de Maintenon (Eure-et-Loir) qui félicitent la Convention, présentent un citoyen qui se dévoue à la défense de la République et déposent des dons civiques, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

#### Citer ce document / Cite this document :

Discours de l'orateur de la députation de la société révolutionnaire, de la municipalité et de la commune de Maintenon (Eureet-Loir) qui félicitent la Convention, présentent un citoyen qui se dévoue à la défense de la République et déposent des dons civiques, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 346-347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1968\_num\_87\_1\_20476\_t1\_0346\_0000\_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023



41

Les citoyens de la commune de Brest font don à la patrie et envoient à la Convention nationale, la somme de 8 070 l. 16 s. 9 d., tant en numéraire qu'en assignats; plus, quatre médailles d'argent, et autres effets ou bijoux d'or et d'argent; une montre d'or, une poignée d'épée en argent, une grande paire de boucles en argent, trois idem plus petites, un couteau d'argent monté en pierres, une boucle d'oreille d'or, une boucle de soulier, en argent, une croix ci-devant de Saint-Louis, une grande paire de boucles d'argent, un petit crochet d'or en deux morceaux, une petite boucle d'oreille d'or, une paire d'épaulettes d'argent, une croix d'or, un coulant d'or, une petite croix d'or, un porte-crochet d'argent, deux grands anneaux d'or, une chaîne d'argent et son cachet, deux grandes croix d'or, trois idem moyennes, une petite, idem, cinq cœurs, une paire de boucles d'oreille à grandes poires, une tabatière d'argent, une paire d'épaulettes d'argent, une grande paire de boucles d'argent, une croix d'or, une bague d'argent.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin, tant de l'adresse que des dons civiques (1).

# 42

Les vrais sans-culottes de la société révolutionnaire, la municipalité et la commune de Maintenon, district de Chartres, département d'Eure-et-Loir, félicitent la Convention nationale de son active surveillance, et de l'énergie qu'elle a montrée dans la découverte de la conjuration formée contre la patrie. Ils présentent un jeune citoyen qui se dévoue à la défense de la République, et déposent les offrandes des citoyens et citoyennes, ainsi que les restes des dépouilles du fanatisme, consistant en un calice et sa patène. Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants.

Indignés des conspirations sans cesse, renaissantes contre la liberté du peuple français. nous vous félicitons de cette surveillance active qui vous les fait découvrir, et nous vous conju-rons de déployer toute votre énergie pour les faire cesser. Anéantissez à jamais par une juste sévérité tous ces projets dictés par l'ambition ou par la malveillance. Détruisez promptement ces germes de mésintelligences si fatals à notre liberté et à notre bonheur. Ah! faites qu'à l'ouverture de cette campagne nous n'ayons plus à nous occuper que de la destruction des tirans coalisés contre la plus belle et la plus

juste entreprise qu'aucun peuple ait jamais formée.

Agréez. Citoyens représentans, un brave sans-culottes; un de nos frères qui se dévoue généreusement au service de la nation française, nous l'avons pris dans une famille honnête où l'honneur est un bien héréditaire. Il brûle de signaler son courage contre les ennemis de la République. Il est jaloux de répondre dignement aux généreuses intentions de tous les républicains d'un canton pauvre qui ont plus consulté en le montant, en l'équi-pant et en l'armant, leur zèle que leurs moyens.

Implacables ennemis des esclaves qui nous pressent, nous venons de monter un âtellier pour extraire tout le salpêtre que le territoire de notre commune pourra produire et nous y travaillerons sans relâche jusqu'à l'entière destruction des tirans.

Nous vous envoyons par nos frères les offrandes de nos citoyens et citoyennes, ainsy que le reste des dépouilles du fanatisme.

Nous attendons avec confiance notre liberté et notre bonheur de notre vigilance. Citoyens représentans, parlez-nous, s'il en est besoin, et soyez assurés de notre zêle. Vive la République (1):

[Extrait des délibérations de la commune de Maintenon; 1° germ. II] (2).

En la Maison commune, en Conseil général, Il a été dit par un membre que la Société populaire étoit prête à envoyer son cavalier monté et équipé, et qu'il étoit instant d'envoyer en même temps à la Convention et de pré-senter à la Sainte Montagne les effets provenans de la souscription que la municipalité a ouverte.

En conséquence. il est arrêté que la souscription sera envoyée par deux commissaires à la Convention, les objets qui suivront :

1°) Un ci-devant calice en argent avec sa patène; 2°) 48 chemises pour les défenseurs de la patrie; 3°) Une paire de souliers neufs; 4°) Un paquet de galons provenans des ornemens des ci-devant églises dont le surplus a été remis aux pauvres de notre commune et que nous avons la satisfaction de voir porter en vêtements aux indigens de notre dite commune; 5°) 7 livres de charpie pour parvenir aux guérisons des plaies de nos frères les défenseurs; 6°) et enfin un paquet de vieux linge pour même cause.

Pourquoi nous avons nommé et nommons les citoyens Claude Augustin Le Gendre. officier municipal, et Jean-Pierre Rémy Carré, agent national, tous deux de notre commune, conjointement avec les commissaires nommés par la Société populaire de cette commune pour la conduite du cavalier; lesquels, en acceptant la dite commission, seront tenus de présenter lesdits objets ci-dessus à la Convention au nom de la commune de Maintenon ; l'engager à rester à son poste et la féliciter sur la découverte d'un affreux complot dont les auteurs vont subir leurs forfaits; et plus de déclarer

<sup>(1)</sup> P.V., XXXIV, 130 et 286. Conforme à l'état daté du 27 vent. II, signé Julien Julien (C. 297, pl. 1017, p. 1718). B<sup>in</sup>, 8 germ. (1° suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1219 (Rèze pour Brest).
(2) P.V., XXXIV, 131 et 285. J. univ.. n° 1585.

<sup>(1)</sup> C 297, pl. 1017, p. 25. Signé: Pr. la Sté, les présid. et secrét.: Prévost (présid.), Marceau (v.-présid.). Carré (secrét.), Robert (2° secrét.).
(2) C. 297, pl. 1017, p. 24.

à nos représentants que la commune de Maintenon s'occupe sans relâche à faire du salpêtre pour contribuer, avec nos frères, à l'anéantissement des tyrans et des ennemis de la République; annoncer en même temps que l'offre ci-dessus n'est qu'un acompte et que le surplus sera toute la commune, pour concourir à sauver la République, et le bonheur que nous en attendons.

P.c.c. : LEGENDRE.

### 43

Le citoyen Falaise, laboureur à Niolet, commune de Champigny-sur-Veude, département d'Indre-et-Loire, offre à la République une chaîne de montre en or; il a fait don aussi de deux paires de draps, qui ont été remis à l'hôpital de Chinon « Il n'est plus aujour-d'hui, dit-il, d'autres jouissances pour les Français, que d'aimer et servir son pays : vive la Montagne! »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Niolet, 25 vent II] (2).

#### « Citoyen président,

C'est par vos mains que j'ose offrir à la République la chaîne de montre d'or. que je vous adresse. Le civisme le plus pur la lui présente, et s'enhardit à vous supplier de la lui faire accepter. Je rougirois de me parer de ce colifichet de luxe et de vanité dans un tems où les amis de la liberté et de légalité se condamnent aux privations les plus austères. Je fais aussi passer deux paires de draps à l'hôpital de Chinon pour nos frères d'armes blessés par les brigands de la Vendée. Il n'est plus aujourd'huy d'autre jouissance pour le Français que d'aimer et de servir son pays. Vive la Montagne. Salut et fraternité. »

FALAIZE (laboureur).

## 44

Les administrateurs du directoire du district de Saint-Céré, département du Lot, adressent à la Convention nationale deux croix ci-devant de Saint-Louis, qui ont été remises par deux citoyens (3).

[Saint-Céré, 25 vent. II. Au présid. de la Conv.] (4).

Nous te faisons passer, Citoyen, deux croix de la cy-devant décoration militaire que nos tyrans couronnés appeloient de Saint-Louis, qui nous ont été remises par Alexis Lavaur et Jean-Mathurin Lavaur, frères; de même que les lettres de décoration que Louis le Racourcy leur avoit accordées. »

CAYLAS, GUYNAVIESSA, SOISNIAC.

# 45

La société populaire du canton d'Escurolles, district de Gannat, département de l'Allier, annonce qu'elle a fait passer au directoire du district de Gannat, 212 chemises, plusieurs paires de bas et des draps. Elle consacre aux frais de la guerre la somme de 934 liv., qu'elle destinoit à armer, monter et équiper un cavalier, ainsi que 6 liv. en numéraire, et une paire de boucles en argent : elle dépose le tout sur l'autel de la patrie, et invite la Convention nationale à rester à son poste, à poursuivre sa brillante carrière, et à ne quitter le rocher bienfaisant et redoutable, que lors-que tous les peuples, affranchis de l'esclavage, auront l'enthousiasme de la liberté et de l'égalité : Vive la République !

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, renvoie les objets offerts pour la patrie, au comité des

inspecteurs de la salle (1).

[Escurolles, 26 vent. II] (2).

#### «Représentans d'un peuple libre,

Les sociétés populaires qui se font un devoir, un bonheur d'abhorrer les tyrans ne comptent pas les sacrifices qu'elles font pour les détruire; c'est dans ces foyers du plus brûlant républicanisme que les défenseurs de la patrie doivent trouver des amis, de véritables frères. Celle du canton d'Escurolles. département de l'Allier, district de Gannat. absolument dévouée à ces principes républicains, a mis toute sa sollicitude à procurer aux braves volontaires des secours fraternels. Elle a fait passer au directoire du district de Gannat, 212 chemises, plusieurs paires de bas et des draps. La somme de 934 liv.. qu'elle destinoit à armer, monter et équiper un cavalier, n'est pas assez considérable : elle la consacre aux frais de la guerre, ainsi que 6 liv. en numéraire et une paire de boucles argent que la Société vous fait passer avec la somme.

Intrépides Montagnards, nous comptons chaque jour les bienfaits que nous vous devons, ils sont gravés au fond de nos cœurs, comme la vertu l'est dans nos âmes. Votre généreuse énergie a sauvé la République; poursuivez votre brillante carrière et ne quittez le rocher bienfaisant et redoutable que lorsque tous les peuples affranchis des chaînes cruelles et avilissantes de la tyrannie et de l'esclavage, crieront comme nous avec l'enthouiasme de la liberté et de l'égalité : Vive la République française, une, indivisible, démocratique et impérissable. »

> CAVY jeune (secrét.), Mollat (présid.), Neveu fils (secrét.).

<sup>(1)</sup> P.V., XXXIV, 131. (2) C. 297, pl. 1017, p. 30. (3) P.V., XXXIV, 131. (4) C. 297, pl. 1017, p. 29.

<sup>(1)</sup> P.V., XXXIV. 131-32 et 285. (2) C. 297, pl. 10-17, p. 28.